

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

20 - 01 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	:	Christelijke Volkspartij
FN	:	Front National
PRL FDF MCC	:	Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	:	Parti socialiste
PSC	:	Parti social-chrétien
SP	:	Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	:	Vlaams Blok
VLD	:	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	:	Volksunie&ID21

Afkorting bij de nummering van de publicaties :		Abréviations dans la numérotation des publications :	
DOC 50 0000/000	: Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer	DOC 50 0000/000	: Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	: Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	: Questions et Réponses écrites
HA	: Handelingen (Integraal Verslag)	HA	: Annales (Compte Rendu Intégral)
BV	: Beknopt Verslag	CRA	: Compte Rendu Analytique
PLEN	: Plenum	PLEN	: Séance plénière
COM	: Commissievergadering	COM	: Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers	Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Bestellingen :	Commandes :
Tel. : 02/549 81 60	Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be	www.laChambre.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be	e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	7
PRÉSIDENCE DU GROUPE VU-ID	7
QUESTIONS ORALES	
– de Claude Eerdekens sur la libération de M. Pinochet, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	7
– de Francis Van den Eynde sur la régularisation des illégaux, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	8
– de Daniel Feret sur le retrait des anorexigènes, et réponse de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	8
– de Jean-Pol Poncelet sur la tarification des droits d'expertise par l'IEV, et réponse de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	8
– de Guido Tastenhoye sur la délivrance d'attestations à des personnes en séjour illégal, et réponse de Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	9
– de Els Van Weert sur les problèmes rencontrés dans le cadre de la procédure de régularisation, et réponse de Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	9
– de Simonne Creyf et Jan Peeters sur les inondations de décembre 1999, et réponse de Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	10
– de Danny Pieters sur les déclarations de M. Jadot, et réponse de Frank Vandenbroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	11
– de Ludwig Vandenhove sur le droit d'injonction positive, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	11
– de Georges Lenssen sur la rémunération équitable des artistes, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	11
– de Jef Tavernier sur la mutation de fonctionnaires du fisc, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances	12
– de Yvan Mayeur sur l'attribution de cartes téléphoniques gratuites aux minimexés, et réponse de Rik Daems , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	12
– de Olivier Chastel sur la suppression du système bonus/malus, et réponse de Rudy Demotte , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique	13
– de Jean-Pierre Viseur sur la fermeture d'Air Liquide à Mons, et réponse Rudy Demotte , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique, au nom de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères	13

DÉBAT D'ACTUALITÉ

Centres d'asiles à Ekeren et Wommelgem

Orateurs : **Guido Tastenhoye**, **Marc Van Peel**, **Alfons Borginon** et **Johan Van de Lanotte**, vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale 13

MOTION D'ORDRE 15

PROJETS DE LOI

– Accord entre l'UEBL et le Mexique (n° 332) 15

Discussion des articles 16

– Accord entre l'UEBL et l'Afrique du Sud (n° 333) 16

Discussion des articles 16

– Accord entre l'UEBL et l'Ouzbékistan (n° 334) 16

Discussion des articles 16

– Accord entre l'UEBL et le Brésil (n° 340) 16

Discussion des articles 16

– Accord européen concernant les procédures devant la Cour des droits de l'homme (n° 335)

Discussion des articles 16

– Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe (n° 336) 16

Discussion des articles 17

– Convention entre la Belgique et la République Slovaque tendant à éviter les doubles impositions (n° 337)

Discussion des articles 17

– Convention entre la Belgique et la Kazakhstan tendant à éviter les doubles impositions (n° 338) 17

Discussion des articles 17

– Protocole entre la Belgique et la Chine (n° 339) 17

Discussion des articles 17

– Accord entre l'UE et la Jordanie (n° 341) 17

Discussion des articles

– Accord entre l'UE et le Turkménistan en matière douanière (n° 342) 18

Discussion des articles 18

– Accord entre l'UE et Israël (n° 351) 18

Discussion générale

Orateurs : **Claudine Drion** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 18

Discussion des articles	18
PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	18
Demande d'urgence	18
DEMANDE DE RENVOI EN COMMISSION	19
VOTES NOMINATIFS	20
– sur les projets de loi terminés	20
MOTION D'ORDRE	26
PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	28

ANNEXE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Propositions – Autorisation d'impression	29
Propositions – Prise en considération	29
ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	30

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 20 JANVIER 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 16.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

PRÉSIDENCE DU GROUPE VU-ID

Le **président** : Par lettre de ce jour, Mme Frieda Brepoels m'informe qu'elle a été désignée aujourd'hui présidente du groupe VU-ID. (*Applaudissements*)

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

LIBÉRATION DE M. PINOCHET

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Le ministre de l'Intérieur britannique envisage la libération du dictateur Pinochet en fonction d'un dossier médical que personne n'a pu consulter jusqu'à présent.

Pinochet s'est rendu coupable de crimes contre l'humanité. Sur la base des plaintes déposées à bon droit par

nombre de ses victimes, un juge espagnol a entamé une action en extradition contre M. Pinochet.

La décision finale reviendra, bien sûr, à la Grande-Bretagne.

La Belgique est aussi concernée puisque des victimes vivant chez nous se sont constituées partie civile auprès du juge Vandermeersch.

Le juge d'instruction a décidé l'envoi d'une commission rogatoire en Grande-Bretagne pour s'assurer de la réalité du dossier médical.

Je demande que notre pays utilise toutes les voies de droit possibles pour empêcher cette libération.

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en français*) : Je réponds positivement aux demandes de M. Eerdekens.

Depuis le début, le gouvernement belge a très clairement appuyé la demande d'extradition. Nous avons d'ores et déjà, et avec la plus grande célérité, transmis aux autorités britanniques la demande de M. Vandermeersch concernant l'envoi d'une commission rogatoire.

Le ministre de l'Intérieur britannique nous a fait savoir que, 24 heures avant une libération éventuelle de Pinochet, les pays ayant fait une demande d'extradition seraient prévenus pour envisager de nouvelles procédures contre cette libération.

Il revient bien entendu au gouvernement britannique de prendre la décision finale.

M. Claude Eerdeken (PS) : Je sais qu'il s'agit d'un problème largement symbolique, mais les symboles sont importants en matière de violation des droits de l'homme. Il est important que cette commission rogatoire arrive en Grande-Bretagne. Si des voies de recours existent, elles doivent être exercées dans les 24 heures avant la libération.

Le président : L'incident est clos.

RÉGULARISATION DES ILLÉGAUX

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : La régularisation des illégaux devait être une opération unique. Elle s'effectue sous les auspices du Centre pour l'égalité des chances du père Leman, qui a déclaré au quotidien flamand "*De Standaard*" et au quotidien francophone *Le Matin* qu'il y aurait à l'avenir de nombreuses autres opérations de régularisation.

Qui a raison ? Si le père Leman a tort, quelles mesures seront-elles prises ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Je vous renvoie à la loi, qui mentionne explicitement qu'il s'agit bel et bien d'une opération unique qui s'étalera sur une durée de trois semaines.

Elle a démarré le 10 janvier. Elle se déroule dans le plus grand calme et non pas, comme le prévoyait l'opposition, dans le chaos.

Cette campagne est assortie de contrôles sévères aux frontières, qui ont déjà prouvé leur utilité.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : M. Leman, que le premier ministre lui-même a érigé en spécialiste, n'y connaît donc rien. J'espère que ce constat sera suivi des conséquences qui s'imposent.

Le président : L'incident est clos.

RETRAIT DES ANOREXIGÈNES

M. Daniel Féret (FN) : La Belgique vient de décider de mettre en oeuvre rapidement une directive européenne visant à retirer du marché les anorexigènes. Ceux qui disent que ces produits sont inutiles sont dans l'erreur.

Je les ai prescrits à plus de 20.000 patients. Cela leur a permis d'avoir une plus longue espérance de vie ; les compagnies d'assurances vous le confirmeront.

On nous promet pour fin mars une nouvelle molécule allemande commercialisée aux États-Unis, dont on ne connaît ni la toxicité ni les effets secondaires. La décision prise par l'Europe est provisoire, et je me demande si on ne se trouve pas devant une situation où l'on va procéder à une expérimentation humaine durant deux ans, avant d'en revenir éventuellement aux anciens anorexigènes.

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en français*) : Le gouvernement veut que les directives européennes soient plus rapidement traduites dans notre droit.

C'est le comité d'experts pharmaceutiques européens qui a pris la décision. Il est arrivé à la conclusion que ce médicament doit être retiré.

On prévoit une période de transition de trois mois pour trouver des thérapies alternatives.

M. Daniel Féret (FN) : Dans ce cas précis, ce n'est pas le cas. Le corps médical n'a pas été consulté.

Quand il s'agit de médecine, les écologistes sont souvent enfermés dans des dogmes qui s'apparentent aux croyances médiévales.

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en français*) : La décision a été prise sur la base de l'avis d'un comité de spécialistes pharmaceutiques européens. Il n'y a pas de raison d'invoquer une prétendue ignorance des écologistes en la matière. (*Applaudissements sur les bancs Écolo-Agalev*)

Le président : L'incident est clos.

TARIFICATION DES DROITS D'EXPERTISE PAR L'IEV

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Dans les petits abattoirs, les prix forfaitaires réclamés pour les expertises par l'Institut d'expertise vétérinaire peuvent représenter 10 % du prix des carcasses. C'est exorbitant ! Comptez-vous adapter cette tarification ?

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en français*) : Dès le mois d'août, mon cabinet avait remarqué les inconvénients, notamment celui que vous évoquez, de l'arrêté présenté par l'IEV.

L'IEV nous a signalé cependant qu'il ne serait pas possible, faute de temps, de le modifier et nous avons accepté la mise en oeuvre de l'arrêté en demandant un travail de rectification qui est, d'ailleurs, en passe d'être terminé.

Le problème est rencontré et les solutions dépassent les demandes des petits abattoirs. Ceux-ci en ont été informés, mais je ne suis pas habilitée à leur communiquer à l'avance le contenu de l'arrêt !

Une réunion sera fixée pour régler le problème des droits échus.

Les abattoirs qui assurent une production de qualité pour les filières labellisées retiennent toute mon attention, même si certains les qualifient parfois de rétrogrades.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Je remercie la ministre de sa réponse positive. Cette filière correspond en effet aux soucis des consommateurs et à des critères de qualité. Cependant, des factures ont été adressées par l'IEV aux abattoirs.

Des mesures transitoires sont-elles envisagées en faveur des petits abattoirs ?

Mme Magda Aelvoet, ministre (en français) : Les factures devront être réglées en attendant le changement de règles, ce qui demande un certain temps. Un système de restitution sera organisé.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Je me réjouis que la ministre voie les choses de façon aussi positive.

Le président : L'incident est clos.

DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS À DES PERSONNES EN SÉJOUR ILLÉGAL

M. Guido Tastenhoye (VL. BLOK) : J'ai reçu un exemplaire d'une lettre adressée récemment par la VVT ("Vereniging van Vlaamse Tandartsen", association des dentistes flamands) à ses membres. Dans l'intervalle, j'en ai remis une copie au ministre.

Il semble que des pressions soient exercées à l'égard de certains dentistes par des personnes en séjour illégal dans notre pays qui souhaiteraient établir la preuve, sur la base d'une attestation délivrée par un dentiste, qu'ils sont entrés dans notre pays depuis cinq ans au moins.

La VVT enjoint à ses membres de ne pas céder à ce chantage et, en tout état de cause, de ne pas délivrer de faux.

Concrètement, il s'agit d'une dizaine de dentistes de la région de Malines.

Le ministre est-il au courant de cette situation ? Dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-il de prendre ?

M. Antoine Duquesne, ministre (en néerlandais) : Je remercie M. Tastenhoye pour sa lettre, que j'ai lue. *(Poursuivant en français)*

L'opération de régularisation est une faveur exceptionnelle de l'État belge. Un de ses objets est de sortir certaines personnes de la clandestinité pour des raisons d'ordre public. Il est clair que les documents produits doivent être authentiques.

Il est clair également que ceux qui demandent cette faveur doivent faire preuve d'une dignité exemplaire.

Si de telles pratiques existent, elles sont inadmissibles et doivent être dénoncées à l'autorité judiciaire aux fins de poursuite.

M. Guido Tastenhoye (VL. BLOK) : Quelles mesures le ministre a-t-il prises ?

M. Antoine Dusquesne, ministre (en français) : Je demanderai au ministre de la Justice d'être attentif à cet aspect des choses, dès lors que des plaintes seront déposées.

J'avertis également que cette opération doit se dérouler dans la confiance et je décourage ceux qui, même pour des motifs généreux, seraient tentés de se rendre complices de manœuvres frauduleuses. L'examen des dossiers doit se faire sur base de pièces authentiques et fiables.

Le président : L'incident est clos.

PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE RÉGULARISATION

Mme Els Van Weert (VU-ID) : La procédure de régularisation des illégaux soulève un certain nombre problèmes.

Certaines communes, au lieu d'aider à la réception des dossiers, chercheraient, par leur action, à en décourager le dépôt. Quelles instructions le ministre a-t-il données à cet égard ?

Des attestations sont obtenues frauduleusement. D'autre part, elles sont parfois difficile à obtenir, par exemple dans le cas de personnes ayant travaillé au noir. Le ministre peut-il fournir l'assurance que la délivrance d'attestations n'aura pas de conséquences négatives ?

La police poursuit ses contrôles de rue et arrête des personnes, qui ne pourront dès lors plus introduire de

demande de régularisation. Que vont-elles devenir ? Le ministre a-t-il donné des instructions à cet égard ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en néerlandais*) : Voilà enfin des questions précises, ce qui n'était pas le cas de celles figurant dans la version écrite transmise à mon cabinet. (*Poursuivant en français*)

Les communes ne jouent qu'un rôle d'intermédiaires et ne peuvent porter un jugement sur le dossier.

Il ne leur appartient pas de jouer un rôle de filtre. Je le leur ai précisé par écrit. Il n'y a donc pas d'attestation à délivrer. Il faut produire des traces officielles du passage en Belgique.

Jusqu'à présent, l'ensemble des services jouent le jeu.

Parfois, cependant, des demandes ne sont pas justifiées, comme par exemple lorsqu'on demande des documents après avoir introduit une demande d'asile. Cette dernière suffit car elle est datée et porte un numéro attribué par l'Office des étrangers.

Quant aux arrestations, il n'y en a pas. La loi, dès lors qu'une demande est introduite, suspend tout ordre de quitter le territoire.

En ce qui concerne l'incident de Saint-Gilles, il ne s'agissait pas d'une mesure de police, mais de l'exécution d'une commission rogatoire émanant d'un juge d'instruction.

Lorsqu'un ordre de quitter le territoire est délivré, cela n'empêche nullement celui qui en est l'objet d'introduire une demande de régularisation qui suspend l'exécution de cet ordre.

Mme Els Van Weert (VU-ID) : Si la procédure se déroule comme le ministre vient de le dire, elle contribuera au bon déroulement de la régularisation.

Le président : L'incident est clos.

INONDATIONS DE DÉCEMBRE 1999

Mme Simonne Creyf (CVP) : Selon un rapport de l'Institut royal météorologique, les inondations de la fin du mois de décembre ne seraient pas dues à des circonstances exceptionnelles. Le ministre avait demandé ce rapport pour déterminer s'il y a lieu de considérer ces inondations comme une catastrophe naturelle.

Selon le porte-parole de l'IRM, les inondations auraient notamment été provoquées par les précipitations abon-

dantes que nous avons connues tout au long du mois de décembre.

Le ministre n'a-t-il pas formulé sa question d'une manière trop restrictive ? Quelle suite envisage-t-il de réserver à l'avis de l'IRM ? Les inondations seront-elles reconnues comme catastrophe naturelle ? Les familles touchées peuvent-elles espérer une indemnisation ?

M. Jan Peeters (SP) : Dès le lendemain des inondations, plusieurs communes ont introduit auprès de l'IRM une demande tendant à faire reconnaître le caractère exceptionnel de la situation météorologique que nous avons connue fin décembre. L'avis de l'IRM n'a été rendu public que tout récemment. Pourquoi a-t-il fallu attendre un mois pour obtenir cet avis ? Lors de précédentes occasions, cet avis avait été rendu beaucoup plus rapidement. Cette longue période d'attente est particulièrement néfaste pour les intéressés.

L'IRM a déclaré que les conditions météorologiques que nous avons connues au cours des trois journées concernées ne revêtaient nullement un caractère exceptionnel. Selon le représentant de l'IRM, si la question posée par les pouvoirs publics avait porté sur l'ensemble du mois de décembre, la réponse aurait pu donner une tout autre image de la réalité. Le ministre demandera-t-il cette information ?

Le cas échéant, qu'en est-il de l'obligation de s'assurer contre les dégâts causés par les catastrophes naturelles ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en néerlandais*) : M. Peeters a raison : les dossiers doivent être examinés plus rapidement. Je dois cependant être d'abord mis en possession du rapport. (*Poursuivant en français*)

Je suis étonné et mécontent de lire dans la presse un rapport que j'ai demandé mais pas encore reçu. J'en ferai l'observation à l'IRM. N'étant pas en possession du dossier, il m'est difficile de dire ce que je vais en faire. Je rappelle toutefois qu'il s'agit d'un simple avis, dont je peux ne pas être satisfait. Enfin, une proposition que je soumetts au Conseil des ministres peut être modifiée par celui-ci. Je reste attentif à vos remarques.

En ce qui concerne la modification de la loi, un travail important est réalisé par le ministre des Affaires économiques qui tend à déterminer quelle sera la part prise en charge par les assurances, le Fonds des calamités intervenant à titre subsidiaire.

Quand tout cela sera précisé, je pourrai décider quelles calamités seront prises en charge par l'État.

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Je ne crois pas que ce soit de notre faute si le rapport a d'abord été communiqué à la presse. C'est une question d'organisation.

Après quatre semaines, on ignore toujours à quoi s'en tenir. Ce n'est pas normal. La demande d'avis du ministre était trop succincte et ce dossier subira un retard plus important encore.

M. **Jan Peeters** (SP) : Je me félicite de la réponse ministérielle pour ce qui concerne l'assurance contre les catastrophes naturelles.

Le fait que l'IRM ait rendu son avis tardivement, évidemment aussi à mettre en corrélation avec la manière dont la demande a été formulée. Je demande que le ministre fasse une demande supplémentaire concernant l'ensemble du mois de décembre.

Le **président** : L'incident est clos.

DÉCLARATIONS DE M. JADOT

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Tout d'abord, je tiens à remercier le ministre pour l'attitude positive qu'il a affichée hier à propos de la discussion relative à la sécurité sociale.

Le rapport Jadot pour l'année 1997 a été présenté récemment. Il semblerait qu'il était disponible depuis l'année passée déjà, mais que le gouvernement précédent aurait exercé des pressions pour qu'il ne soit pas rendu public avant les élections. De même, il aurait cherché, à l'instar de l'actuel gouvernement, à embellir les choses un tant soit peu. Cette information est-elle exacte ? M. Jadot est un fonctionnaire. Qu'en sera-t-il s'il a travesti la réalité ?

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : Je remercie M. Pieters pour ses aimables propos.

J'ai entendu les déclarations de M. Jadot, sur lesquelles je ne puis me prononcer. Il n'est pas intervenu en tant que fonctionnaire mais en qualité de président du Conseil général de l'assurance maladie.

Nous avons espéré recevoir des informations spécifiques concernant la prescription de médicaments dans le secteur ambulatoire. Nous les avons attendues, sans toutefois jamais les obtenir. Le rapport a exigé un long travail. Il a été approuvé le 29 novembre après de très longues discussions. Nous l'avons examiné hier.

La méthodologie qui sous-tend le rapport ne permet pas de tirer des conclusions précises. Ce rapport se fonde sur des écarts persistants observés dans la pratique

médicale. Dans notre pays, il manque une image claire de ces écarts et un débat de fond permettant de parvenir à un consensus sur ce que devrait être une pratique médicale de qualité. C'est la raison pour laquelle je voudrais créer deux banques de données. D'ici au mois de mai, j'ai l'intention de constituer une banque de données sur les hôpitaux et, pour le 1^{er} octobre, je voudrais en créer une sur le comportement des médecins en matière de prescriptions. Le travail se poursuivra sur cette base-là.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : La réponse du ministre est insuffisante, sauf quand il dit que M. Jadot aurait dû pouvoir travailler en toute indépendance. Or, il n'en a pas eu la possibilité. Et c'est le ministre qui en porte la responsabilité.

Le **président** : L'incident est clos.

DROIT D'INJONCTION POSITIVE

M. **Ludwig Vandenhoeve** (SP) : Je demande au ministre de la Justice de poursuivre le producteur de télévision Paul Jambers ou les deux racistes qui sont passés longuement dans son émission la semaine dernière. Le ministre est-il disposé à faire usage, en l'espèce, de son droit d'injonction positive ?

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : Le parquet général d'Anvers m'a informé que ce dossier fait l'objet d'une instruction. Le procureur général de Hasselt se concerta à ce sujet avec les autorités policières. Par ailleurs, une concertation est en cours avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Les conclusions de cette concertation seront transmises au procureur de Hasselt, qui vérifiera si cette affaire comporte certains éléments moraux ou matériels constitutifs d'un délit. Dans l'affirmative, une instruction sera ouverte, même si le ministre n'exerce pas son droit d'injonction positive.

M. **Ludwig Vandenhoeve** (SP) : Pour la commune de Saint-Trond et le Centre pour l'égalité des chances, il est très important que des mesures soient prises pour lutter contre de telles anomalies. Je me réjouis que le ministre de la Justice ait déjà pris des initiatives.

Le **président** : L'incident est clos.

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DES ARTISTES

M. **Georges Lenssen** (VLD) : Parallèlement à la rémunération de la SABAM, l'arrêté royal du 12 avril 1999 instaure pour les artistes une rémunération équitable, le

producteur, les pouvoirs publics et l'artiste percevant chacun un tiers. Le montant, qui est calculé sur la base de la surface d'exploitation, est particulièrement élevé pour certains indépendants.

Que pense le ministre de ce mode de calcul ?

Les prélèvements qui ont déjà été établis peuvent-ils être suspendus ?

Les bureaux de recouvrement, qui sont inflexibles, seront-ils informés de modifications éventuelles ou les services du ministre se chargeront-ils de la perception ?

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : Vous m'interrogez à propos d'une matière particulièrement technique. La rémunération équitable doit être distinguée des droits d'auteurs. Elle n'a rien à voir avec les impôts. Elle a été instaurée en application d'une directive européenne relative aux musiciens et aux artistes.

Le tarif est calculé par une commission créée spécialement à cet effet, qui se fonde sur des directives générales. Les prélèvements actuellement établis seront suspendus jusqu'à la confection d'un nouveau budget.

Nombreux sont ceux qui invoquent cette réglementation pour ne pas devoir payer les droits d'auteurs. Cette situation ne peut en aucun cas être tolérée.

M. Georges Lenssen (VLD) : Il n'entre assurément pas dans l'intention des artistes de provoquer la perte des indépendants. Je remercie le ministre pour sa réponse.

Le **président** : L'incident est clos.

MUTATION DE FONCTIONNAIRES DU FISC

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Le 23 décembre 1999, le directeur général compétent des Finances a tiré la sonnette d'alarme pour signaler, dans un courrier, qu'il ne disposait pas d'assez de personnel pour traiter les innombrables réclamations. C'est la raison pour laquelle des agents d'autres services ont été détachés dans le service des réclamations. Mais en agissant de la sorte, on ne fait que déplacer le problème : faute de personnel suffisant, les autres services de contrôle fiscal doivent désormais bâcler leur travail. Le ministre ne dispose-t-il pas d'une solution plus structurelle ?

M. Didier Reynders, ministre (*en néerlandais*) : M. Tavernier se réfère à une instruction administrative interne concernant la nouvelle procédure fiscale en vigueur depuis mars 1999.

En décembre 1998, le nombre de réclamations à traiter était d'environ 198.000. Il fallait résorber cet arriéré d'urgence. Voilà ce qui a justifié l'adoption de cette mesure temporaire.

Les lois des 15 et 23 mars 1999 visaient aussi à instaurer une taxation plus précise, ce qui s'est traduit par une baisse du nombre de réclamations. Il importe donc que ces lois portent peu à peu leurs fruits.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Je comprends qu'il y ait un problème, mais la solution proposée n'est pas bonne dans la mesure où l'on débauche ainsi des agents occupés dans des services souffrant déjà d'une pénurie de personnel. J'espère qu'il s'agit d'une solution provisoire et que, dans un avenir proche, le ministre pourra procéder aux recrutements nécessaires pour pouvoir garantir une perception correcte des impôts.

Le **président** : L'incident est clos.

ATTRIBUTION DE CARTES TÉLÉPHONIQUES GRATUITES AUX MINIMEXÉS

M. Yvan Mayeur (PS) : Belgacom est tenue, dans le cadre du service universel, d'offrir un certain nombre de services sociaux, notamment de distribuer des cartes téléphoniques gratuites aux plus défavorisés. Belgacom a écrit aux CPAS pour annoncer que les minimexés vont bénéficier d'une carte gratuite en échange d'une attestation du CPAS.

Pourquoi restreindre aux minimexés le bénéfice de cette mesure ?

Belgacom s'attend à ce que les minimexés écrivent eux-mêmes pour demander le bénéfice de cette disposition. N'y a-t-il pas atteinte à la vie privée ?

Il me semble que cette mesure est mal conçue et qu'il faudrait la revoir. Quel est votre pouvoir d'intervention, vu le statut actuel de la société ?

M. Rik Daems, ministre (*en français*) : Il y a deux procédures : l'actuelle et la future.

Actuellement, la personne minimexée s'adresse à son CPAS qui lui remet une attestation au moyen de laquelle Belgacom, à son tour, lui remet une carte téléphonique gratuite. C'est une procédure lourde, certes, mais on ne peut faire autrement à l'heure actuelle.

Il y a actuellement 6.000 demandes.

Dans le futur, on va procéder directement, via la base de données de la Sécurité sociale, en incluant d'autres personnes que les minimexés.

On déterminera alors, directement avec les CPAS, les personnes qui ont droit à la carte, et les minimexés recevront la carte par courrier.

Vous me questionnez sur la possibilité d'atteinte à la vie privée. Je vous réponds que cette atteinte n'existe pas. On reçoit l'information, on envoie la carte et c'est fini.

M. Yvan Mayeur (PS) : Tous les CPAS ne sont pas heureux de la procédure. Je suis interpellé par l'aspect "protection de la vie privée".

Le président : L'incident est clos.

SUPPRESSION DU SYSTÈME BONUS/MALUS

M. Olivier Chastel (PRL FDF MCC) : Depuis 1992, le système belge de bonus/malus dans l'assurance automobile est réglementé par arrêté royal. La Commission européenne a demandé, depuis quelque temps, de modifier ce système.

Vous avez demandé une nouvelle procédure. Celle-ci ne sera-t-elle pas à deux vitesses, certains conducteurs pouvant être laissés pour compte par les assureurs ?

M. Rudy Demotte, ministre, au nom de **M. Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : C'est un sujet sur lequel on travaille depuis dix ans.

La réforme ne vise pas la suppression du bonus/malus, mais bien la fin du système du monopole.

Nous ne voulons pas que des personnes soient exclues du régime, tout en permettant l'application des normes européennes et le libre jeu de la concurrence.

M. Olivier Chastel (PRL FDF MCC) : Je remercie le ministre pour ses propos aimables même s'ils ne nous apprennent rien de plus sur le futur système.

Le président : L'incident est clos.

FERMETURE D'AIR LIQUIDE À MONS

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : La société Air Liquide veut lancer une OPA sur le groupe britannique BOC. La Commission européenne marque son accord à condition qu'Air Liquide se sépare d'une partie de ses actifs, suite à quoi Air Liquide a décidé de cesser ses activités à Mons/Ghlin.

Ce qui est contradictoire, c'est que l'Europe déverse des fonds structurels en grande quantité dans le Hainaut, en vue de promouvoir la reconversion économique, mais qu'elle prend des décisions qui ont pour conséquence d'y voir disparaître des emplois.

La Commission ne pourrait-elle préciser que des actifs doivent être abandonnés, mais pas dans des zones de l'Objectif I ?

M. Rudy Demotte, ministre (*en français*) : Le gouvernement n'a pas été informé de la notification de la Commission européenne.

En ce qui concerne les matières évoquées, elles relèvent des Régions ; un contact doit donc être établi avec celles-ci.

Les solutions sont au nombre de deux : tout d'abord, un contact informel avec la Commission européenne et, ensuite, un recours auprès de la Cour européenne de Justice.

Dès à présent, nous informons notre délégation auprès de la Commission européenne de l'aspect paradoxal de la manière dont nous devons agir.

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Je suis satisfait par la réponse du ministre. En attendant la notification, ne pouvez-vous déjà prendre contact avec la Région wallonne afin de préparer un éventuel recours contre la décision de la Commission européenne ?

Le président : L'incident est clos.

DÉBAT D'ACTUALITÉ

CENTRES D'ACCUEILS POUR DEMANDEURS D'ASILE À EKEREN ET À WOMMELGEM

M. Guido Tastenhoye (VI. Blok) : Il faut bien admettre qu'en projetant un nouveau centre d'accueil pour demandeurs d'asile dans le fief de Filip Dewinter, le ministre fait preuve d'un fameux toupet ! Nul n'était au courant du projet. Les deux communes concernées, Ekeren et Wommelgem, avaient elles-mêmes des projets pour les bâtiments qu'on se propose à présent de réaménager en centres d'accueil. Le conseil communal d'Anvers a adopté à l'unanimité une motion dénonçant ce projet. Même le VLD et le SP sont donc opposés aux desseins du ministre.

Le ministre semble considérer Anvers comme la poubelle de la Belgique. La province d'Anvers compte déjà des centres d'accueil à Kapellen, à Lint et sur le "Linkeroe-

ver". Si on y ajoute les centres d'Ekeren et de Wommelgem, Anvers accueillerait plus de la moitié des demandeurs d'asile en Flandre.

Est-il exact que Mme Detiège, bourgmestre d'Anvers, n'a pas été informée ? S'agit-il d'une décision collégiale, prise par l'ensemble du gouvernement, et dont les ministres du VLD avaient par conséquent eu connaissance ? Si tel est le cas, la réaction du président du VLD, M. De Gucht, est incompréhensible.

Quand les centres d'accueil ouvriront-ils leurs portes ? Quelle est la durée du bail pour le bâtiment à Ekeren, et à combien s'élève le loyer ? Le ministre pourrait-il également répondre aux questions ponctuelles que je lui ai communiquées par écrit ?

M. Marc Van Peel (CVP) : J'espère que le ministre ne m'accusera pas à présent de souffrir du syndrome NIMBY. Nous avons besoin de centres d'accueil, et c'est la raison pour laquelle j'ai marqué mon accord sur l'ouverture du centre sur la rive gauche. Mais je n'accepte pas de devoir constater après l'exécution des plans du ministre que plus de la moitié de la capacité d'accueil est concentrée dans la province d'Anvers. Il faut par ailleurs tenir compte du grand nombre de réfugiés qui ne sont pas hébergés dans ces centres et que l'on retrouve pour la plupart dans les grandes villes.

Une décision a-t-elle été prise au sein du Conseil des ministres ? MM. De Gucht et Verhofstadt étaient-ils au courant ? Si la décision a déjà été prise, est-elle irrévocable ?

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Les Anversois, pas plus que nous, ne sont pas opposés aux centres d'accueil. Le ministre serait cependant plus crédible s'il témoignait de la même hospitalité dans sa commune. Un problème se pose par ailleurs au niveau de l'équilibre communautaire.

Je suis surtout irrité par l'absence totale de communication, ce qui n'a fait qu'alimenter l'inquiétude.

Selon le ministre Vande Lanotte, le dossier a été discuté à trois reprises au Conseil des ministres, ce que contredisent les déclarations faites par le premier ministre au Portugal. Qu'en est-il exactement ?

M. Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre (en néerlandais) : Nous nous sommes fixés pour ligne de conduite que les candidats réfugiés ont droit à une aide pendant la période d'examen de la recevabilité de leur demande. Le gouvernement a décidé que la capacité d'accueil doit être augmentée de 1200 à 1300 places. A cet effet, des bâtiments adéquats ont été recherchés.

La décision a été prise au Conseil des ministres et, à ce propos, il n'y a aucune divergence entre mes déclarations et celles du premier ministre.

Permettez-moi de citer quelques chiffres. Il ressort des informations qui ont déjà été publiées dans la presse qu'il n'y a aucun déséquilibre communautaire. La ville d'Anvers, qui représente 4,5 % de la population, accueille 2,4 % des demandeurs d'asile ; la banlieue anversoise, qui représente 4,8 % de la population, en accueille 5,2 %.

Le 1^{er} janvier 1994, il y avait 2.353 candidats réfugiés. Cinq ans plus tard, ce chiffre était retombé à 1900, à la suite du plan de répartition. En Flandre occidentale, le nombre de demandeurs d'asile a triplé au cours de la même période.

Les allégations de M. Borginon à propos du sens de l'hospitalité et de ma région ne sont pas fondées : j'ai personnellement appuyé deux initiatives d'accueil.

Les projets de rechange envisagés peuvent être poursuivis. Le jour où les différentes communes auront élaboré leurs projets, les bâtiments concernés seront libérés sur-le-champ pour en permettre la mise en oeuvre. Mais nous ne pouvons tenir compte de projets imprécis.

En février, nous démarrerons à Ekeren, et en juin, ce sera au tour de Wommelgem. Nous offrirons aux communes la possibilité de lancer leurs projets sociaux dès qu'elles le voudront.

Les bâtiments d'Ekeren ont été choisis parce qu'ils offraient l'infrastructure appropriée. Ils hébergeront principalement des handicapés et des enfants. La réaction de nombreuses personnes à cette initiative me choque.

M. Guido Tastenhoye (VL. BLOK) : Une fois de plus, les violons ne sont pas accordés au sein de la coalition. Si le VLD contribue au sein de celle-ci à l'élaboration d'une décision collégiale, son président se livre ensuite à son petit numéro médiatique. Mais il y a aussi des problèmes de communication entre le premier ministre et ses ministres.

En tout cas, Ekeren continuera de s'opposer au centre d'accueil. Et cette commune pourra compter sur le soutien du Vlaams Blok.

M. Marc Van Peel (CVP) : Le premier ministre ni le président du VLD ne rappellent le ministre à l'ordre, mais c'est le ministre Vande Lanotte qui les remet à leur place. Après la confirmation par le ministre de l'adoption de la décision, les réactions du premier ministre et du président VLD apparaissent incompréhensibles.

Le ministre ne semble pas comprendre la situation politique qui règne à Anvers, où le SP, Agalev et VLD affirment que ce projet ne correspond en rien aux critères d'une répartition équilibrée. Nous en mesurerons sans doute les conséquences en octobre. En tout cas, nous vous aurons mis en garde contre cet état de chose.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Par le passé, la VU et les habitants du Coq ne se sont pas opposés à l'ouverture d'un centre d'accueil. Mais nous avons dénoncé l'attitude du bourgmestre du Coq. Le ministre tente d'inverser les résultats du plan de répartition. En outre, il avalise l'absence totale de communication concernant les centres d'accueil.

Le premier ministre essaie de faire porter l'entière responsabilité de cette décision par le ministre Vande Lanotte, ce qui est indigne.

M. Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Il existe, pour cet endroit, un projet de communication qui sera prochainement mis en oeuvre.

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Ce projet arrive trop tard. En effet, le mal est fait puisque les gens ont été informés par la voie non officielle, sans recevoir d'informations complémentaires.

Le **président** : La discussion est close.

MOTION D'ORDRE

M. Marc Van Peel (CVP) : J'ai pris connaissance dans la presse de l'intention du ministre Flahaut d'organiser le week-end prochain au quartier général de l'état-major de l'armée à Evere une réunion avec des membres de son cabinet, des militaires de haut rang ainsi que des députés de la majorité spécialisés dans le domaine de la défense. Une telle initiative ne surprendrait pas dans une dictature militaire.

Je demande que cette réunion ne soit organisée qu'après la prochaine réunion de la commission de la Défense prévue mardi prochain ou alors que la commission de la Défense soit convoquée pour demain.

Par ailleurs, que pense le président de cette initiative ?

Le **président** : Je ne suis pas au courant de cette réunion, mais je suis tout disposé à m'informer auprès du ministre Flahaut.

M. Marc Van Peel (CVP) : La commission de la Défense doit se réunir à ce sujet demain, ou alors mardi. Il est

inadmissible que des hauts responsables de l'armée puissent ainsi se concerter exclusivement avec des membres de la majorité dans une caserne à Evere.

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : M. Van Peel peut-il jurer que cela n'est jamais arrivé par le passé ?

Le **président** : Je propose d'en finir d'abord avec l'ordre du jour et puis de nous mettre ensuite d'accord sur une procédure.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Je soutiens l'analyse de mon collègue sur la forme.

Quant aux exclamations de M. Louis Michel, je tiens à signaler qu'au cours des quatre dernières années, j'avais des responsabilités en ce domaine et que cela ne s'est jamais produit.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Peu importe que M. Van Peel puisse ou non jurer que les choses ne se passaient pas de la même manière dans le passé. Il est tout simplement inadmissible que ce soit encore possible aujourd'hui. Je ne manquerai pas de soutenir la motion de M. Van Peel.

M. Marc Van Peel (CVP) : Auparavant, de nombreuses réunions de concertation informelles étaient organisées entre les partis de la majorité. Le gouvernement actuel ferait bien de faire de même pour éviter les dissensions en son sein. Nous nous sommes souvent réunis dans des châteaux, mais jamais dans des casernes, et certainement pas avec des militaires de haut rang.

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : Le ministre Michel ne dément pas la tenue de cette réunion. Je propose de rappeler le ministre Flahaut à l'ordre, d'autant que la réunion de la commission de la Défense nationale de mardi n'aura pas lieu.

Le **président** : Nous allons d'abord clôturer l'ordre du jour dont nous sommes convenus. Ensuite, chacun pourra formuler une proposition de modification.

L'incident est clos.

PROJETS DE LOI

ACCORD ENTRE L'UEBL ET LE MEXIQUE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les Etats-Unis

du Mexique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Mexico le 27 août 1998 (transmis par le Sénat), n° 332/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD ENTRE L'UEBL ET L'AFRIQUE DU SUD

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République d'Afrique du Sud concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Pretoria le 14 août 1998 (transmis par le Sénat), n° 333/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD ENTRE L'UEBL ET L'OUZBÉKISTAN

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Tachkent le 17 avril 1998 (transmis par le Sénat), n° 334/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD ENTRE L'UEBL ET LE BRÉSIL

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Brasilia le 6 janvier 1999 (transmis par le Sénat), n° 340/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD EUROPÉEN CONCERNANT LES PROCÉDURES DEVANT LA CEDH

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme, fait à Strasbourg le 5 mars 1996 (transmis par le Sénat), n° 335/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment au sixième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immu-

nités du Conseil de l'Europe, fait à Strasbourg le 5 mars 1996 (transmis par le Sénat), n° 336/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE TENDANT À ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République slovaque tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 15 janvier 1997 (transmis par le Sénat), n° 337/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE ET LE KAZAKHSTAN TENDANT À ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Kazakhstan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Almaty le 16 avril 1998 (transmis par le Sénat), n° 338/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

PROTOCOLE ENTRE LA BELGIQUE ET LA CHINE

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République populaire de Chine, signé à Beijing le 27 novembre 1996, amendant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et le Protocole, signés à Beijing le 18 avril 1985 (transmis par le Sénat), n° 339/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD ENTRE L'UE ET LA JORDANIE

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, les Annexes I à VII, les Protocoles 1 à 4, et l'Acte final, faits à Bruxelles le 24 novembre 1997 (transmis par le Sénat), n° 341/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD ENTRE L'UE ET LE TURKMÉNISTAN EN MATIÈRE DOUANIÈRE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Turkménistan, d'autre part, les Annexes I, II, III, IV et V, le Protocole concernant l'assistance administrative mutuelle en matière douanière, et l'Acte final, faits à Bruxelles le 25 mai 1998 (transmis par le Sénat), n° 342/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD ENTRE L'UE ET ISRAËL

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part, les Annexes I, II, III, IV, V, VI et VII, les Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5, l'Acte final, faits à Bruxelles le 20 novembre 1995 (transmis par le Sénat), n° 351/1.

Discussion générale

Le **président** : La discussion générale est ouverte.

Mme **Claudine Drion** (Écolo-Agalev) : Je demande le report de ce projet de loi, car la situation a évolué depuis que nous en avons discuté en commission. Il y a eu, en effet, un blocage du processus de paix.

Les partis démocratiques ont, par ailleurs, déposé une proposition de résolution à ce sujet.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Je partage partiellement le point de vue de Mme Drion, mais nous sommes, de très loin, le dernier pays à ratifier ce traité. Je mettrai une pression maximale, mais je pense qu'on ne peut pas reporter ce vote pour des raisons diplomatiques évidentes.

Mme **Claudine Drion** (Écolo-Agalev) : Je demande néanmoins au ministre de tenir compte du dépôt de la proposition de résolution et d'en faire mention dans son communiqué.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : J'ai déjà eu l'occasion de dire à l'ambassadeur d'Israël combien il est difficile, au niveau parlementaire, de soutenir la politique de son pays en raison des problèmes dont est victime le processus de paix.

Je lui ai remis un exemplaire de cette proposition de résolution, que j'ai soutenue intellectuellement et politiquement.

Le **président** : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles. Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

PRISES EN CONSIDERATION

Le **président** : La Chambre a pu prendre connaissance de la liste des propositions à prendre en considération. S'il n'y a pas d'objections, je considère approuvée la liste des propositions à prendre en considération. (*Assentiment*)

La liste des propositions sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

DEMANDE D'URGENCE

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Je demande l'urgence pour des raisons tout à fait évidentes pour ma proposition de résolution relative à l'extradition du général Augusto Pinochet Ugarte, n° 391/1.

M. **Jean-Paul Poncelet** (PSC) : La demande de M. Bacquelaine se justifie tout à fait s'il s'agit de donner un signal négatif à un certain nombre de dictateurs de par le monde.

Mais c'est aussi l'occasion pour M. Bacquelaine d'enfin dire quelque chose à ce sujet ! Il y a eu, la semaine der-

nière, trois questions parlementaires sur cette question et le PRL est resté absent des débats. À présent, il invite le gouvernement à prendre une attitude, alors que les délais de recours sont échus depuis le 18 janvier 2000. C'est un bon exemple de la duplicité et de l'opportunisme qu'il y a dans cette affaire !

Le **président** : S'il n'y a pas d'objection, la demande d'urgence est adoptée.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Je suis particulièrement surpris et outré des propos de M. Poncelet. Dès que l'intention de libérer Pinochet a été connue, nous avons immédiatement réagi en maintenant notre demande d'extradition.

J'ai reçu les membres du collectif chilien et leur ai confirmé que nous allions user de tous les recours possibles. J'ai étudié la situation avec le professeur Eric David, professeur de droit public à l'ULB, et avec la direction générale des Affaires juridiques de mon département.

Le juge Vandermeersch a adressé une demande de commission rogatoire aux autorités britanniques, demande qui leur a été transmise par notre ambassadeur ce jeudi à 14h05, heure de Bruxelles.

Cette demande porte sur la désignation d'un collège d'experts pour un examen d'urgence du dossier médical et sur la présence d'un expert belge.

Le premier examen médical, qui a duré six heures, a été effectué par quatre médecins non spécialisés en démence sénile et en gériatrie.

D'après les sources médicales, il est impossible de connaître en six heures l'état psychique et mental d'une personne qui a pu prendre auparavant des somnifères. S'ils sont de bonne foi, les Britanniques doivent prendre en compte notre demande sur base du traité de 1959 en matière d'entraide judiciaire.

Si cette convention n'est pas prise en compte, il y a possibilité de recours devant un tribunal administratif britannique équivalent à notre Conseil d'État, que nous sommes en train d'identifier avec précision.

Le risque est que l'intéressé soit libéré pendant que ce tribunal prend le temps d'examiner la demande. Ce serait "unfair", nous assure-t-on.

Au niveau diplomatique, il était aussi possible de prendre contact avec mon homologue Robin Cook, à qui j'ai écrit. La lettre propose que le ministre Straw ne se base pas uniquement sur une demande d'examen émanant des avocats de Pinochet. Ce serait pour M. Straw une porte de sortie honorable.

Si Pinochet retourne au Chili, nous pouvons déposer un recours devant un tribunal chilien sur base de la convention portant répression de la torture et que notre pays vient de ratifier.

Il y a encore la possibilité de saisir la Cour internationale de Justice de la Haye, qui est la seule à connaître des litiges entre États. La Grande-Bretagne refuse la demande de commission rogatoire. Malheureusement, cette procédure prendrait des semaines et Pinochet serait déjà dans l'avion vers le Chili.

Le juge Vandermeersch a décidé de demander une commission rogatoire, parce qu'il n'accepterait pas que les autorités britanniques libèrent M. Pinochet sur la base de raisons juridiques.

Voilà, Monsieur le chef du groupe PSC, ce qu'a fait le gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Je m'interroge sur l'utilité de voter l'urgence, puisque tout a été fait, semble-t-il.

Une demande de commission rogatoire relève de la responsabilité du pouvoir judiciaire et non de l'Exécutif. De plus, je tiens à souligner l'absence du PRL, lors des débats en commission, la semaine dernière.

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : En dehors de toute polémique, qui serait en l'espèce déplacée, l'appui unanime du Parlement aux actions entreprises par les autorités belges n'est pas dénué d'intérêt.

Le Parlement doit manifester politiquement cet appui avec la fermeté nécessaire.

M. Derycke, président de la commission des Affaires étrangères, a donné son accord pour que cette commission se réunisse immédiatement après la séance plénière pour examiner la proposition de résolution.

Le **président** : Après la séance plénière, la commission des Affaires étrangères se réunira puisque l'urgence a été adoptée. Je considère l'incident clos.

DEMANDE DE RENVOI EN COMMISSION

Le **président** : M. Annemans a demandé le renvoi en commission du projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la nationalité belge, n^{os} 292/1 à 8 et du projet de loi modifiant les articles 569 et 628 du Code judiciaire n^{os} 293/1 à 5.

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Il ressort d'une lettre de l'avocat général de Bruxelles que le parquet ne sera sans doute pas en mesure de rendre son avis dans le délai d'un mois. L'enquête auprès des procureurs doit encore démarrer.

Notre demande d'entendre les procureurs en commission a été rejetée. À la lueur de cette lettre, il nous semble qu'il serait particulièrement utile de renvoyer le projet en commission de la Justice.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Ces derniers jours, le CVP a protesté avec vigueur contre les déclarations contradictoires du ministre Verwilghen à propos du délai d'un mois.

Le renvoi du projet en commission nous semble donc parfaitement justifié. La majorité ne veut cependant pas en entendre parler.

Je suis convaincu que le Sénat prendra le temps nécessaire pour vérifier la véracité des déclarations du ministre Verwilghen. Par conséquent, le CVP s'abstiendra au moment du vote sur le renvoi en commission.

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Notre groupe n'appuyera pas non plus la demande de renvoi en commission. Il ressort de la lettre citée que de nombreux parquets ne sont pas prêts, mais le ministre nous a assuré qu'ils seront en mesure d'accomplir leur tâche quand la loi sera entrée en vigueur. Il appartiendra au ministre et au gouvernement d'y veiller.

Puisque la majorité reste absolument sourde à nos critiques positives, il ne nous semble pas opportun de prolonger ce combat désespéré de quelques semaines par le renvoi du projet en commission.

– La demande de renvoi en commission est rejetée par 94 voix contre 14 et 28 abstentions.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Jean-Pierre Detremmerie** (PSC) : J'ai pairé avec M. Moriau, en mission en Irak, pour ce vote et pour les suivants.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la nationalité belge, n°s 292/1 à 8 (matière visée à l'article 78 de la Constitution).

– L'amendement n° 58 de MM. Bart Laeremans, Jan Mortelmans et Bert Schoofs proposant de remplacer l'ensemble du projet de loi n° 292 par un nouveau Code de seize articles est rejeté par 121 voix contre 15 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 1^{er} est adopté.

– L'amendement n° 13 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 2 est rejeté par 94 voix contre 41 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 4 de Mme Joëlle Milquet à l'article 2 est rejeté par 101 voix contre 8 et 28 abstentions.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 2 est adopté.

– L'amendement n° 57 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke proposant l'insertion d'un article 2bis (nouveau) est rejeté par 94 voix contre 42 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 54 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke proposant l'insertion d'un autre article 2bis (nouveau) est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 5 de Mme Joëlle Milquet à l'article 3 est rejeté par 83 voix contre 43 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Eric Derycke** (SP) *(en français)* : J'ai voté contre.

– L'amendement n° 55 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 3 est rejeté par 83 voix contre 42 et 9 abstentions.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 17 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 3 est rejeté par 86 voix contre 47 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 3 est adopté.

– L'amendement n° 43 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 4 est rejeté par 86 voix contre 39 et 9 abstentions.

(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 8 de Mme Joëlle Milquet à l'article 4 est rejeté par 86 voix contre 47 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 21 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 4 est rejeté par 85 voix contre 41 et 9 abstentions.

(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 19 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 4 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 24 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 4 est rejeté par 85 voix contre 35 et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 6 de Mme Joëlle Milquet à l'article 4 est rejeté par 86 voix contre 33 et 15 abstentions.

(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 7 de Mme Joëlle Milquet à l'article 4 est rejeté par 86 voix contre 49 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 22 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 4 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 4 est adopté.

– L'amendement n° 44 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 5 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 5 est adopté.

– L'amendement n° 45 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke proposant l'insertion d'un article 5bis (nouveau) est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 46 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke proposant l'insertion d'un article 5ter (nouveau) est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 27 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 6 est rejeté par 83 voix contre 34 et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 59 de M. Karel Van Hoorebeke et Mme Annemie Van de Casteele à l'article 6 est rejeté par 94 voix contre 41 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 29 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 6 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 9 de Mme Joëlle Milquet à l'article 6 est rejeté par 86 voix contre 48 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 30 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 6 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 6 est adopté.

– L'amendement n° 60 de M. Karel Van Hoorebeke et Mme Annemie Van de Casteele proposant l'insertion d'un article 6bis (nouveau) est rejeté par 92 voix contre 7 et 36 abstentions.

(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 7 est adopté.

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : Au cours d'une conférence de presse commune, la VU et le CVP ont récemment déclaré, à juste titre, que le délai d'examen d'un mois est beaucoup trop court. L'amendement qui vient de faire l'objet d'un vote ramène ce délai à 15 jours, ce qui est beaucoup plus radical encore. La VU ne trahirait-elle pas une attitude quelque peu schizophrénique au moment de voter ?

– L'amendement n° 31 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 8 est rejeté par 91 voix contre 26 et 13 abstentions.

(Vote nominatif n° 19 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 32 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 8 est rejeté par 93 voix contre 27 et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 20 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 8 est adopté.

– L'amendement n° 11 de Mme Joëlle Milquet à l'article 9 est rejeté par 92 voix contre 28 et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 21 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 12 de Mme Joëlle Milquet à l'article 9 (en ordre subsidiaire) est rejeté par 85 voix contre 50 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 22 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 9 est adopté.

– L'amendement n° 10 de Mme Joëlle Milquet à l'article 10 est rejeté par 83 voix contre 35 et 15 abstentions.

(Vote nominatif n° 23 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 10 est adopté.

– L'amendement n° 61 de M. Karel Van Hoorebeke et Mme Annemie Van de Casteele proposant l'insertion d'un article 10bis (nouveau) est rejeté par 91 voix contre 27 et 15 abstentions.

(Vote nominatif n° 24 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 111 de M. Bart Laeremans proposant l'insertion d'un autre article 10bis (nouveau) est rejeté par 115 voix contre 15 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe)

– Les articles 11 et 12 sont adoptés.

M. Fons Borginon (VU-ID) : Notre président, M. Bourgeois, a émis le même vote que le reste du groupe.

Le **président** : J'en prends acte.

– L'amendement n° 35 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 13 est rejeté par 84 voix contre 35 et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 36 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 13 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 37 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 13 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 13 est adopté.

Le **président** : L'amendement n° 53 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke proposant l'insertion d'un article 13bis (nouveau) est retiré.

– L'amendement n° 41 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 14 est rejeté par 93 voix contre 26 et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 27 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 39 de MM. Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Karel Van Hoorebeke à l'article 14 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 27 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 62 de M. Karel Van Hoorebeke et de Mme Annemie Van de Casteele à l'article 14 est rejeté par 93 voix contre 39 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 28 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 108 de M. Bart Laeremans à l'article 14 est rejeté par 109 voix contre 14 et 9 abstentions.

(Vote nominatif n° 29 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Mme Talhaoui a voulu voter contre.

– L'amendement n° 110 de M. Bart Laeremans à l'article 14 est rejeté par 111 voix contre 15 et 7 abstentions.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 109 de M. Bart Laeremans à l'article 14 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 30 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 14 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la nationalité belge, n°s 292/1 à 8 (matière visée à l'article 78 de la Constitution).

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Une étape supplémentaire va être franchie aujourd'hui dans le cadre de la politique d'immigration laxiste qui est la nôtre. La Belgique est le seul pays au monde à rayer la volonté d'intégration des critères de naturalisation. Seul un court séjour chez vous est encore exigé. Aucune contrepartie n'est plus nécessaire. Tout cela est en contradiction flagrante

avec le programme électoral du VLD. L'électeur est floué !

Ce pays va être le théâtre d'une immigration massive. Les cartes d'identité gratuites permettront de camoufler le problème des

étrangers, pas de le résoudre.

Hier, le ministre de la Justice nous a reproché d'être obsédés et névrosés mais les cartes d'identité gratuites constituent un véritable cauchemar pour les Flamands de Bruxelles qui seront plus que jamais marginalisés. Les élections contribueront à les faire disparaître de la carte.

En 1998 déjà, l'actuel ministre-président flamand avait tenu de tels propos dans cette enceinte.

Il est scandaleux de courtiser de la sorte les étrangers résidant en Belgique en abandonnant une fois de plus les Flamands de Bruxelles à leur sort. Les partis flamands qui cautionnent ces projets de loi trahissent une fois de plus les leurs.

Le Vlaams Blok continuera de dénoncer cette loi turbo-belge. Nous avons dès lors établi de nouvelles cartes d'identité à l'intention des candidats à la naturalisation. Elles précisent qu'aucune connaissance de la langue n'est requise, que toute volonté d'intégration est superflue, que les étrangers n'ont pas de devoirs mais seulement des droits. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Sans faire de caricature, nous pouvons dire que deux conceptions de la société se sont affrontées lors des débats : l'une fondée sur la multiculturalité, l'autre fondée sur le repli identitaire. Le PSC a opté clairement en faveur d'une société "multiculturelle". Celle-ci repose sur deux piliers essentiels : la "citoyenneté" et la "nationalité". La "citoyenneté" n'est pas complète si on continue à refuser le droit de vote aux étrangers non-européens qui résident chez nous depuis un certain temps ; la "nationalité" perd tout son sens si la procédure d'octroi est tellement simplifiée, que l'octroi devient presque automatique.

En refusant de donner tout son sens à la "citoyenneté" et en privilégiant clairement la voie de la "nationalité", le projet de la majorité a trois effets pervers.

Tout d'abord, il force à "l'assimilation" car l'étranger n'aura de droit et ne sera associé aux décisions que s'il accepte de devenir belge. Ensuite, il dénature la notion de nationalité avec des délais pour l'avis du parquet qui sont impraticables, avec une durée de résidence de trois ans seulement, qui n'est pas nécessairement continue et

avec des durées de séjour dont rien ne garantit qu'elles seront effectives.

Enfin, en simplifiant à l'extrême et en limitant les instances intervenantes, il accroît l'influence du monde politique et suscite donc des risques d'arbitraire.

Mais tous nos amendements ont été rejetés par la majorité.

Le projet comporte néanmoins des éléments très positifs : la gratuité, la possibilité de pallier dans certains cas l'absence d'actes de naissance, la facilitation de l'acquisition de la nationalité pour les étrangers qui résident chez nous depuis au moins sept ans, ainsi que la suppression de la notion de "volonté d'intégration" que nous demandons depuis longtemps.

Bref, nous allons nous abstenir parce que nous ne pouvons cautionner un repli identitaire quel qu'il soit et parce que le projet de loi qui nous est présenté, s'il sert la "multiculturalité", la dessert à la fois. *(Applaudissements sur les bancs du PSC et du CVP)*

M. Jo Vandeurzen (CVP) : Le CVP est partisan d'une société ouverte et tolérante. Nous sommes cependant favorable à une politique d'intégration. C'est pourquoi nous ne pouvons pas adopter ce texte. La Belgique formera une île au coeur de l'Europe. Les autorités n'encouragent pas l'intégration et la participation et ne favorisent donc pas la solidarité au sein de la société. Elles émettent au contraire un signal d'intolérance.

Le délai d'enquête d'un mois est impraticable, tant pour l'Office des étrangers que pour les parquets. Nous regrettons amèrement la façon dont les choses ont été présentées en commission de la Justice. Le ministre avait en effet indiqué que le délai ne poserait aucun problème. L'avocat général a jugé ce délai irréaliste. Les parquets n'ont pas tenu compte du fait que le délai s'appliquera également aux enquêtes à mener à l'étranger. Le gouvernement génère ainsi lui-même un risque en matière de sécurité.

Nous avons appris que des moyens supplémentaires seront requis. Ces moyens nouveaux ne serviront pas à améliorer l'accueil des victimes ou la lutte contre la criminalité. Ils ne sont destinés qu'à permettre l'application du délai d'un mois qui a été prévu. Comment va-t-on expliquer cela à la population ?

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Notre parti n'est pas opposé à une accélération de la procédure d'acquisition de la nationalité. La présente proposition procède toutefois d'un accord politique conclu lors de la formation du gouvernement. Il en résulte que ce que l'on nous propo-

se aujourd'hui va beaucoup plus loin que le simple octroi du droit de vote aux élections communales. J'espère que les partis de la majorité se rendent compte des conséquences importantes que pourrait avoir l'adoption de ce texte.

Il s'agit d'une occasion manquée, celle de créer les conditions d'une véritable intégration. Nous aurions pu réaliser l'intégration par le biais des contrats de citoyennisation prévus dans l'accord de gouvernement flamand. Les Pays-Bas, qui ne sont assurément pas un modèle d'intolérance, considèrent également les choses sous cet angle.

La VU n'est pas opposée à une société multiculturelle. Nous sommes favorables à une société ouverte, tolérante et solidaire. Mais celui qui souhaite habiter en Belgique doit accepter de s'intégrer par l'apprentissage de la langue et par l'acquisition de certaines aptitudes sociales.

Sur ce plan, le projet de loi est une véritable occasion manquée. Nous ne pouvons dès lors pas l'approuver. *(Applaudissements)*

M. Daniel Féret (FN) : Les propos que M. Eerdekens a tenus à la RTBF m'ont étonné et, *in fine*, ont donné raison au discours que je tenais ici l'après-midi même. Selon M. Eerdekens, les États-Unis sont devenus une grande nation grâce à l'immigration. Quelle curieuse référence pour un grand homme socialiste !

L'immigration aux États-Unis s'est faite au prix de l'extermination de la population et de la culture locales.

On nous dit "intégration", mais intégration à quelle nation ? Qui peut encore la définir ? Au Nord, un sentiment nationaliste-flamand légitime émerge. Au Sud, la population se cherche en vain une identité. Et ce n'est pas le ridicule drapeau inventé par les socialistes wallons qui les y aidera.

Cependant, je suis davantage préoccupé par la Région bruxelloise ; dans quinze ans, les Belges d'origine étrangère seront majoritaires. Qui intégrera qui ? M. Eerdekens a raison : le scénario-catastrophe que j'ai maintes fois prédit va se réaliser. Je voterai contre ce projet et, si je devais être le seul à m'y opposer, j'aurai peut-être la chance d'être, un jour, le dernier des Mohicans.

– Le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la nationalité belge, n° 292/1 à 8 [matière visée à l'article 78 de la Constitution], est adopté par 84 voix contre 42 et 9 abstentions.

(Vote nominatif n° 31 – Le détail du vote figure en annexe).

(Applaudissements sur les bancs des socialistes, d'Écolo-Agalev et sur certains bancs des libéraux)

M. André Smets (PSC) : Je partage bien sûr les raisons de mon groupe. Mais je voudrais dire à M. Coveliers que ses déclarations matamoresques, une fois de plus, se résument à rien dans les faits. Vous avez cédé aux exigences des écologistes car vous vous accrochez au portefeuille de premier ministre. Les élections communales vont arriver. Le "tournez manège" va recommencer. Hugo Coveliers pourra redire aux écologistes : "Je t'aime, moi non plus !".

M. Hugo Coveliers (VLD) : Il y a un clown dans tout cirque qui se respecte. M. Smets en apporte la preuve. *(Rires)*

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi modifiant les articles 569 et 628 du Code judiciaire, n°s 293/1 à 5 (matière visée à l'article 77 de la Constitution).

– L'amendement n° 4 de M. Karel Van Hoorebeke et de Mme Annemie Van de Casteele proposant l'insertion d'un article 3bis (nouveau) est rejeté par 114 voix contre 7 et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 32 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 5 de M. Karel Van Hoorebeke et de Mme Annemie Van de Casteele proposant l'insertion d'un article 3ter (nouveau) est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 32 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 1 de M. Karel Van Hoorebeke et de Mme Annemie Van de Casteele à l'article 4 est rejeté par 99 voix contre 36 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 33 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Luc Goutry (CVP) : J'ai voté oui.

M. Servais Verherstraeten (CVP) : J'ai voté oui.

M. Yves Leterme (CVP) : J'ai voté oui.

– L'amendement n° 3 de M. Bart Laeremans à l'article 4 est rejeté par 118 voix contre 15 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 34 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Charles Janssens (PS) : J'ai voté non.

– L'amendement n° 2 de M. Bart Laeremans à l'article 4 est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 34 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 4 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le projet de loi modifiant les articles 569 et 628 du Code judiciaire, n°s 293/1 à 5 (matière visée à l'article 77 de la Constitution), est adopté par 85 voix contre 43 et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 35 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Raymond Langendries (PSC) : Je me suis abstenu.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble des divers projets de loi portant assentiment à des accords internationaux, n°s 332/1 à 342/1 et 351/1.

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et les États-Unis du Mexique concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Mexico le 27 août 1998 (transmis par le Sénat), n° 332/1, est adopté par 136 voix et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République d'Afrique du Sud concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Pretoria le 14 août 1998 (transmis par le Sénat), n° 333/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le gouvernement de la République d'Ouzbékistan, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Tachkent le 17 avril 1998 (transmis par le Sénat), n° 334/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord européen concernant les personnes participant aux procé-

dures devant la Cour européenne des droits de l'homme, fait à Strasbourg le 5 mars 1996 (transmis par le Sénat), n° 335/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment au sixième Protocole additionnel à l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Strasbourg le 5 mars 1996 (transmis par le Sénat), n° 336/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à la Convention entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République slovaque tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 15 janvier 1997 (transmis par le Sénat), n° 337/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à la Convention entre le gouvernement du Royaume de Belgique et la République du Kazakhstan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Almaty le 16 avril 1998 (transmis par le Sénat), n° 338/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République populaire de Chine, signé à Beijing le 27 novembre 1996, amendant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et le Protocole, signés à Beijing le 18 avril 1985 (transmis par le Sénat), n° 339/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République fédérative du Brésil concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Brasilia le 6 janvier 1999 (transmis

par le Sénat), n° 340/1, est adopté par 136 voix et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, les Annexes I à VII, les Protocoles 1 à 4, et l'Acte final, faits à Bruxelles le 24 novembre 1997 (transmis par le Sénat), n° 341/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Turkménistan, d'autre part, les Annexes I, II, III, IV et V, le Protocole concernant l'assistance administrative mutuelle en matière douanière, et l'Acte final, faits à Bruxelles le 25 mai 1998 (transmis par le Sénat), n° 342/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, les Annexes I, II, III, IV, V, VI et VII, les Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5, l'Acte final, faits à Bruxelles le 20 novembre 1995 (transmis par le Sénat), n° 351/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 36 – Le détail du vote figure en annexe)

MOTION D'ORDRE

M. Marc Van Peel (CVP) : J'en reviens à la réunion qui sera organisée par le ministre Flahaut samedi prochain à Evere.

Si l'on avait prédit, il y a 5 ans, à MM. Tavernier et Van der Maelen que leurs partis pacifistes se retireraient, en compagnie des libéraux, avec des experts militaires au quartier général de l'état-major des forces belges pour délibérer de l'avenir de l'armée, ils auraient brandi avec indignation la primauté du Parlement.

La tenue d'une réunion de ce type samedi est d'autant plus incompréhensible que le gouvernement n'a encore

préparé aucun projet de texte qui puisse servir de base à la discussion.

Sous réserve de l'annulation de cette réunion, je demande de la convocation de la commission de la Défense nationale.

La commission risque, en effet, d'être placée devant le fait accompli : les options fondamentales auront déjà été prises avant qu'elle ne soit saisie du dossier et son rôle se bornera à accomplir le rituel de l'entérinement.

Je demande donc que la commission de la Défense soit convoquée d'urgence. C'est en son sein que doit avoir lieu le débat sur l'avenir de l'armée. *(Applaudissements)*

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Je comprends la préoccupation exprimée par M. Van Peel, mais la solution qu'il préconise me surprend. Il est important que le débat soit mené sur un terrain parlementairement neutre. Le lieu de la réunion est, en effet, mal choisi. Mais l'on ne résoudra pas ce problème par une réunion préalable de la commission de la Défense.

Ce qui importe, c'est que ce débat soit mené sur le fond, ce que la commission sera, en tout état de cause, appelée à faire. Rien ne s'oppose à ce que la majorité se concertante préalablement à ce propos.

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Notre collègue, M. Van Peel, souligne à juste titre que les décisions en matière de défense doivent être prises au Parlement. Je lui rappelle que le Parlement a consacré un débat important à l'installation des missiles de croisière sur le territoire belge en 1984. Alors que le débat parlementaire avec le premier ministre n'était pas encore clôturé, les premiers missiles de croisière ont été transférés vers notre pays.

Le débat sur la réforme de l'armée aura lieu au Parlement. Il est cependant normal que les partis de la majorité organisent, à propos de ce dossier, une concertation préalable avec les membres du cabinet et les experts militaires.

M. Jean-Paul Henry (PS) : On a lu beaucoup de choses, ces jours-ci, sur la Défense nationale, et je m'en réjouis, mais un débat sur les forces armées belges fut organisé pendant trois ans. Chacun a reçu copie de ces textes. Je ne crois pas qu'il y ait eu des changements fondamentaux qui nécessitent un nouveau débat. Celui-ci a déjà été mené pendant trois ans, et de manière sérieuse.

Je ne pense pas qu'il faille dramatiser une réunion organisée par un ministre avec des parlementaires de la majorité. Ce n'est pas une réunion de commission de la Défense nationale, ni une rencontre organisée par celle-ci.

Je ne vois pas pourquoi un ministre ne pourrait pas réunir des parlementaires dans une autre structure. Ceci dit, si des militaires étaient amenés à participer, le débat devrait cependant en rester au niveau politique.

En tous cas, je peux m'engager à ce qu'un débat soit tenu en commission sur les orientations en matière de défense nationale et d'équipement. Chacun pourra s'exprimer. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : Je ne veux pas aborder le fond de la note du ministre. Ce problème viendra ultérieurement. Je souhaite apporter un témoignage.

Les généraux de l'état-major de notre pays se sont toujours bien gardés d'intervenir dans le débat politique.

C'est un piège qu'on leur tend en leur offrant de prendre part à ce genre de réunion, de surcroît au siège de l'État-Major général.

L'indépendance des forces armées pourrait s'en trouver menacée. *(Applaudissements sur les bancs du PSC)*

M. Marc Van Peel (CVP) : Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que la majorité se concertante officiellement avec ses ministres. Le problème, c'est l'endroit où a lieu cette concertation. Si des militaires doivent être entendus, ils peuvent sans problème l'être au Parlement, de sorte que tous les parlementaires puissent suivre les débats. En n'optant pas pour ce système, la majorité cherche à dissimuler d'éventuelles dissensions. Le gouvernement se rendra-t-il à la réunion d'Evere ? Avant de poursuivre, j'ai besoin que le ministre réponde à cette question.

M. Jean-Pol Henry (PS) : Un ministre a tout de même le droit de s'adresser aux parlementaires de sa majorité.

À titre informatif, puisque j'ai le programme de la réunion sous les yeux, je puis vous dire ce qu'il prévoit : "Début des travaux, lunch, reprise des travaux". *(Rires)* "Des explications techniques vous seront fournies par des représentants de mon département".

J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'avis techniques et non politiques. Cela ne me semble pas prêter à discussion. *(Colloques sur les bancs du CVP) (Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. Marc Van Peel (CVP) : J'en déduis que la majorité se rendra à cette réunion spécifique. Par conséquent, je demande que l'on vote sur la convocation, demain, de la commission de la Défense nationale afin de sauvegarder le débat démocratique. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok et du CVP)*

Le **président** : Il est d'usage de convoquer la réunion d'une commission sur simple demande adressée à son président ou sa présidente. Si M. Van Peel désire voter à ce sujet, il faut modifier l'ordre du jour. L'article 28quater du Règlement prévoit qu'un tiers des membres doit marquer son accord.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Je voudrais demander une modification de l'ordre du jour pour pouvoir convoquer la commission de la Défense nationale demain à 10 heures.

Le **président** : Vous demandez une modification de l'ordre du jour de cet après-midi. En fait, une telle demande doit se faire par écrit, mais je veux bien faire une exception.

Je vous rappelle qu'une modification de l'ordre du jour présuppose une demande écrite.

Je vais procéder à un vote nominatif pour vérifier si un tiers des membres demandent une modification de l'ordre du jour.

– Cinquante membres demandent la modification de l'ordre du jour.

(Vote nominatif n° 37 – Le détail du vote ne figure pas en annexe)

Le **président** : Un tiers des membres de la Chambre demandant le vote sur une modification de l'agenda, nous pouvons soumettre cette demande de modification au vote.

Je mets aux votes la demande de M. Van Peel de réunir demain la commission de la Défense nationale à 10 h 00.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Il serait encore préférable de convoquer la commission de la Défense samedi. Ce serait rendre service à la démocratie.

Le **président** : Vous avez proposé de convoquer la commission demain. Nous allons donc voter sur cette proposition.

– La demande de M. Van Peel visant à réunir la commission de la Défense nationale demain à 10 heures est rejetée par 71 voix contre 49 et 5 abstentions.

(Vote nominatif n° 38 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Hugo Coveliers** (VLD) : Je me suis abstenu pour faire plaisir à M. Marc Van Peel. J'ai déjà certaines obligations demain au Parlement, de sorte que je ne vois pas d'inconvénients à ce que M. Van Peel vienne en commission de la Défense.

Le **président** : L'incident est clos.

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le **président** : Le projet d'ordre du jour de la séance plénière de la semaine prochaine vous a été soumis. S'il n'y a pas d'objection, je le considère comme adopté.

Le projet d'ordre du jour sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

– La séance est levée à 17 h 50.

– Prochaine séance plénière, le jeudi 27 janvier 2000 à 14 h 15.

EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Jef Valkeniers, Ferdy Willems, Mme Greta D'hondt, MM. François Dufour, Aimé Desimpel

Raisons familiales : M. Jaak Van den Broeck

Devoirs de mandat : M. Guy Larcier

Union interparlementaire : MM. Jacques Lefevre, Patrick Moriau, Geert Versnick, Paul Timmermans

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 20 JANVIER 2000

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

PROPOSITIONS

Autorisation d'impression

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de loi (Mme Pierrette Cahay-André) modifiant l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés en vue d'autoriser le cumul entre une pension de survie et une indemnité pour cause de maladie, d'invalidité ou de chômage involontaire, n° 392/1.

2. Proposition de loi (M. Alfons Borginon et consorts) modifiant l'article 345 de la nouvelle loi communale, n° 393/1.

3. Proposition de loi (MM. Jean-Pierre Viseur et Jef Tavernier) modifiant l'article 171, 4°, f, du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 394/1.

4. Proposition de loi (MM. Thierry Giet, Charles Michel et André Frédéric) modifiant l'article 355 du Code civil relatif à l'adoption, n° 395/1.

5. Proposition de loi (MM. Jaak Van den Broeck, Filip De Man et Guido Tastenhoye) modifiant la nouvelle loi communale, n° 396/1.

6. Proposition de loi (MM. Gerolf Annemans, Koen Bultinck, Guido Tastenhoye, Bart Laeremans et Jaak Van den Broeck) abrogeant la présomption de connaissance de la langue, n° 397/1.

7. Proposition de loi (Mme Alexandra Colen) modifiant diverses dispositions du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de mettre fin à la discrimination fiscale dont font l'objet les couples mariés, n° 398/1.

Prise en considération

1. Proposition de loi (Mme Joëlle Milquet) insérant un article 1383bis dans le Code civil, n° 363/1

Renvoi à la commission de la Justice

2. Proposition de loi (Mme Joëlle Milquet) insérant dans le Code judiciaire un article 770bis relatif à l'abus de procédure, n° 364/1

Renvoi à la commission de la Justice

3. Proposition de loi (MM. Stefaan De Clerck, Servais Verherstraeten, Tony Van Parys et Jo Vandeurzen) instituant un Conseil du journalisme et modifiant la législation relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel en ce qui concerne le journaliste exerçant la profession à titre complémentaire, n° 365/1

Renvoi aux commissions réunies de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Justice

4. Proposition de loi (MM. Thierry Giet et André Frédéric) modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, n° 366/1

Renvoi à la commission de la Justice

5. Proposition de loi (MM. Peter Vanvelthoven et Henk Verlinde) modifiant les articles 145⁴, 145⁵ et 145⁹ du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 367/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

6. Proposition de loi (M. Bart Laeremans) modifiant les articles 46 et 53, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, n° 368/1

Renvoi à la commission de la Justice

7. Proposition de loi (Mme Simonne Creyf) modifiant les articles 46 et 53, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, n° 369/1

Renvoi à la commission de la Justice

8. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur) modifiant la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence en vue d'y insérer un complément logement, n° 374/1

Renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

9. Proposition de loi spéciale (MM. Gerolf Annemans et Jaak Van den Broeck) modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, n° 378/1

Renvoi à la commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

10. Proposition de loi (MM. Bart Laeremans et Jan Mortelmans) modifiant la nouvelle loi communale, n° 379/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

11. Proposition de loi (MM. Bart Laeremans, Jaak Van den Broeck et Jan Mortelmans) relative à l'apposition de signes distinctifs régionaux sur les véhicules automobiles et leurs remorques, n° 380/1

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

12. Proposition de loi (MM. Bart Laeremans, Francis Van den Eynde, Filip De Man, Luc Sevenhans et Jan Mortelmans) modifiant la dénomination de l'aéroport national, n° 381/1

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

13. Proposition de loi (MM. Jan Mortelmans et Luc Sevenhans) modifiant l'arrêté royal du 24 juin 1988 déterminant l'orthographe du nom des communes, n° 382/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

14. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant les articles 46 et 53, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, n° 386/1

Renvoi à la commission de la Justice

15. Proposition de résolution (M. Daniel Bacquelaine) relative à l'extradition du général Augusto Pinochet Ugarte, n° 391/1.

Renvoi à la commission des Relations extérieures

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Semaine du 24 au 28 janvier 2000

JEUDI 27 janvier 2000

à 14 h 15

Questions orales

Proposition de loi

Proposition de loi (M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 192 et abrogeant l'article 193 du Code civil, n°s 105/1 à 3.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : M. Jo Vandeurzen]

Prises en considération

Votes nominatifs

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

M. Geert Bourgeois sur "la nomination du président du tribunal de première instance de Liège" (n° 208) ;

M. Tony Van Parys sur "la politique menée en matière de nominations" (n° 210) ;

M. Bart Laeremans sur "la nomination du président du tribunal de première instance de Liège" (n° 211) ;

M. Jean-Pol Poncelet sur "la désignation de Mme Reyniers à la présidence du tribunal de première instance de Liège" (n° 218).

(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 19 janvier 2000).

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

M. Geert Bourgeois sur "l'intervention du ministre de la Justice dans l'arrestation provisoire de Michel Nihoul" (n° 209) ;

M. Tony Van Parys sur "la politique menée en matière d'exercice du droit d'injonction positive" (n° 217).

(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 19 janvier 2000).

3. sur la proposition de loi terminée.

ANNEXE 2*Détail des votes nominatifs*

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laere-mans, Mortelmans, Schoofs, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacque-laine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Col-lard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Four-naux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lan-sens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Detrem-merie, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rom-puy, Van Weert.

BIJLAGE 2*Detail van de naamstemmingen*

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laere-mans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avont-roodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Col-lard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Deschee-maeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lan-sens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moer-man Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philt-jens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelt-hoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

*Vote nominatif n° 3**Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lanssens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

*Vote nominatif n° 4**Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Fournaux, Grafé, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Féret, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lano, Lanssens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tastenhoye, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Detremmerie, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

*Vote nominatif n° 5**Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis,

Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lanssens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 6

Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Boutecca, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lanssens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van

Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Detremmerie, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoo-rebeke, Van Weert.

Vote nominatif n° 7

Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Boutecca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoo-rebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lanssens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 8

Naamstemming nr. 8

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Poncelet, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 9

Naamstemming nr. 9

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Van de Casteele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 10

Naamstemming nr. 10

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens,

Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 11

Naamstemming nr. 11

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cor-tois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 12

Naamstemming nr. 12

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Eyskens, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteica, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 13

Naamstemming nr. 13

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, De Clerck, Eyskens, Fournaux, Gou-

try, Grafé, Hendrickx, Langendries, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Casteele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteica, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 14

Naamstemming nr. 14

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 15

Naamstemming nr. 15

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Creyf, De Clerck, De Crem, Eyskens, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Casteele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van Grooten-

brulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 16

Naamstemming nr. 16

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 17

Naamstemming nr. 17

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 18

Naamstemming nr. 18

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteca, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy.

Vote nominatif n° 19

Naamstemming nr. 19

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Tant, Van de Castele, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lan-

gendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bouteca, Bultinck, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 20

Naamstemming nr. 20

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Tant, Van de Castele, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vanden hove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 21

Naamstemming nr. 21

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Eyskens, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 22

Naamstemming nr. 22

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 23

Naamstemming nr. 23

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Man, Eyskens, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Castele, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 24

Naamstemming nr. 24

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Tant, Van de Casteele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier,

Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 25

Naamstemming nr. 25

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brouns, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Casteele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret.

*Vote nominatif n° 26**Naamstemming nr. 26*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Eyskens, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Casteele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vandenhoeve, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

*Vote nominatif n° 27**Naamstemming nr. 27*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Eyskens, Goutry, Hendrickx, Leterme, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Schauvliege, Tant, Van de Casteele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aparen, Van Campenhout, Vandenhoeve, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

*Vote nominatif n° 28**Naamstemming nr. 28*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé,

Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret.

Vote nominatif n° 29

Naamstemming nr. 29

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Detremmerie, Féret, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert.

Vote nominatif n° 30

Naamstemming nr. 30

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert.

Vote nominatif n° 31

Naamstemming nr. 31

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon,

Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 32

Naamstemming nr. 32

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric,

Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 33

Naamstemming nr. 33

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Van Rompuy, Van Weert.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin,

Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 34

Naamstemming nr. 34

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Eynde.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 35

Naamstemming nr. 35

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Fournaux, Grafé, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 36

Naamstemming nr. 36

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De

Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie.

Vote nominatif n° 38

Naamstemming nr. 38

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Boutea, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, Decroly, De Man, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bacquelaine, Bartholomeeusen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Dardenne, De Block, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Eeman, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Janssens, Lahaye, Lansens, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Talhaoui, Tavernier, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Coveliers, Drion, Laenens, Pelzer-Salandra, Somers.